PIBS 3300F
REF COPY ONLY

# *La Stratégie de développement pour l'industrie ontarienne de l'environnement Sommaire*

La Stratégie de développement pour l'industrie ontarienne de l'environnement veut favoriser l'essor des entreprises ontariennes spécialisées dans les biens et services écologiques. Elle découle des recommandations formulées par le *Comité consultatif ministériel sur l'industrie ontarienne de l'environnement*, mis sur pied en 1993 par le ministère de l'Environnement et de l'Énergie. Ce comité regroupe 16 porte-parole de l'industrie, du milieu syndical et de groupes de défense de l'environnement.

## *Un avenir prometteur*

L'industrie ontarienne de l'environnement est promise à un brillant avenir. Elle a pour ambition de devenir une industrie dynamique et innovatrice, capable de rivaliser sur les marchés internationaux et de créer des emplois de qualité en Ontario.

## *Trois grands objectifs*

- Stimuler la croissance des éco-entreprises ontariennes et concourir ainsi à la prospérité de la province par la création d'emplois hautement spécialisés et faits pour durer.
- Accroître la compétitivité des industries ontariennes par une promotion vigoureuse des biens et services écologiques.
- Faire valoir la protection de l'environnement, la prévention de la pollution et la conservation des ressources.

## *L'industrie de l'environnement aujourd'hui*

L'industrie ontarienne de l'environnement regroupe des milliers d'entreprises prospères, et la plupart sont des petites et moyennes entreprises. Elle compte quatre grands secteurs : celui de la protection de l'environnement (le plus important), celui de la conservation des ressources et de l'optimisation du rendement énergétique, celui de la prévention de la pollution et celui des 3R (réduction, réutilisation et recyclage des déchets).

## *Cinq domaines où l'industrie et le gouvernement doivent concentrer leurs efforts*

- L'innovation technique
- Les marchés d'exportation
- Les règlements et les directives touchant à l'environnement
- Le financement
- La formation de la main-d'oeuvre

## *Les grandes lignes de la Stratégie*

### 1. L'avancement des techniques

- Les règlements antipollution, particulièrement les règlements liés à des normes de résultat, stimulent l'essor des éco-entreprises et sont propices à l'innovation technique. Un groupe de travail verra comment l'industrie de l'environnement peut participer activement à l'élaboration de ces règlements.
- Le gouvernement doit simplifier le processus d'autorisation des nouvelles techniques.
- Le gouvernement doit continuer à subventionner la recherche-développement et à faciliter la commercialisation des biens et services écologiques.

### 2. Le marché intérieur

- Il faut favoriser l'expansion du marché intérieur. À cette fin, l'information recueillie dans le cadre de programmes provinciaux (p. ex. le *Programme d'écologisation domiciliaire*) doit être mise à la disposition des fournisseurs.

☞

- L'industrie de l'environnement et les gouvernements ontarien et fédéral doivent mettre au point un processus d'homologation des biens et services écologiques.
- Il faut stimuler les investissements.
- Il faut élaborer une stratégie de formation de la main-d'oeuvre.

## 3. Les marchés d'exportation

- L'avenir de l'industrie de l'environnement est lié à l'exportation, d'où l'importance de recueillir des données sur les marchés étrangers et de les diffuser promptement aux entreprises ontariennes.
- L'Ontario doit avoir des représentants au sein même des marchés d'exportation qui offrent des débouchés lucratifs aux écoproduits et écoservices ontariens.
- En mettant en commun leurs ressources, les éco-entreprises pourront mieux rivaliser sur les marchés internationaux. Le gouvernement et l'industrie de l'environnement doivent faciliter la formation de consortiums.

### *Un marché sans frontières*

Le marché canadien des biens et services écologiques représente à l'heure actuelle environ 11 milliards de dollars, et le marché mondial quelque 300 milliards. Les deux marchés connaissent une forte croissance et devraient doubler d'ici à l'an 2000. Les États-Unis, l'Amérique latine et l'Asie sont les marchés d'exportation les plus prometteurs pour les éco-entreprises ontariennes.

L'industrie de l'environnement est déjà un grand employeur en Ontario. Le secteur de la protection de l'environnement emploie à lui seul environ 30 000 personnes. La croissance de l'industrie de l'environnement créera des besoins pour une main-d'oeuvre spécialisée.

### *Des alliances stratégiques*

La Stratégie de développement est le fruit d'un partenariat entre les éco-entreprises, les gouvernements ontarien et fédéral, les syndicats et les municipalités de l'Ontario.

Elle ajoute un bloc à la structure de soutien du gouvernement ontarien, structure qui comprend notamment le Centre ontarien pour l'avancement des techniques écologiques, le Programme d'écologisation domiciliaire, le Programme d'écologisation industrielle, le Programme *Action écologique au travail* et le Programme *Bâtissons un avenir écologique*.

### RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir la version intégrale du document intitulé *Stratégie de développement pour l'industrie de l'environnement* ou des exemplaires du rapport du Comité consultatif ministériel sur l'industrie de l'environnement, prière de s'adresser au :

Centre d'information
Ministère de l'Environnement et de l'Énergie
135, avenue St. Clair ouest, Toronto ON M4V 1P5
Téléphone : 416 323-4321 ou 1 800 565-4923

Ontario

PIBS 3300f
Imprimé sur du papier recyclé